

Modalités d'enregistrement et d'utilisation des jeux vidéo des Bibliothèques de la Ville de Châteauroux

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email

- L'enregistrement sur présentation d'une pièce d'identité et la consultation sont gratuits dès l'âge de 6 ans,
- Pour les jeunes jusqu'à 18 ans, l'autorisation au dos doit être remplie et signée par les parents,
- Jusqu'à 11 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pendant toute la durée du jeu,
- L'accès aux jeux vidéo console est limité à une heure par jour et par personne,
- Jusqu'à 4 personnes peuvent jouer sur la même console, chacune utilisant son quota horaire quotidien simultanément,
- Jeu et manette seront remis en échange de la carte de bibliothèque de chaque utilisateur,
- L'utilisateur peut sauvegarder ses parties sur un périphérique de stockage personnel. Il peut également le faire sur la console, mais la médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte éventuelle des données,
- Le choix du jeu est soumis aux limitations d'âge mentionnées par la classification PEGI (Pan European Game Information) ou au minimum d'âge requis signalé sur les jeux,
- En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur devra le remplacer à l'identique,
- Sous l'autorité du Conservateur, le personnel peut faire cesser l'utilisation de jeux vidéo contrevenant aux présentes règles. De même, la Direction se réserve le droit d'interdire l'utilisation de l'espace Jeux Vidéo à toute personne enfreignant délibérément les règles ci-exposées.

Fait à Châteauroux, le

Signature



Utilisation des jeux vidéo des Bibliothèques de la Ville de Châteauroux Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone :

Autorise mon (mes) enfant(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

à pratiquer les jeux vidéo dans le respect des règles d'utilisation : oui non

Je m'engage à respecter et faire respecter à mon (mes) enfant(s) le règlement intérieur de l'établissement.

Fait à Châteauroux, le

Signature des parents